

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Bruno Gaulin

<https://www.cadre21.org/membres/e1f57501ff4e9eccb2ff9aac>

Date d'obtention : 2023-12-06 20:05:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il y a une recette bien établie depuis plusieurs années et il faut s'assurer de bien suivre la recette en appliquant le protocole pour protéger les élèves et nous-mêmes. De plus, ce protocole permet une résolution accélérée de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus prudent, je prendrai le temps d'analyser la situation et d'agir conformément au protocole plutôt que d'y aller avec mon instinct.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas consulter ou être en possession de matériel de pornographie juvénile. Il faut bien saisir la différence entre l'acte impulsif et celui malveillant. Il faut s'assurer de bien suivre le protocole et de poser toutes les questions.